



EMPLOI ET CHÔMAGE DES PERSONNES HANDICAPÉES

TABLEAU DE BORD NATIONAL

ANNÉE 2022

CHIFFRES-CLÉS

à fin décembre 2022

12 %

Taux de chômage des travailleurs handicapés en 2022 (-3 points en un an)

454 968

DEBOE* sont inscrits à Pôle emploi en catégories A-B-C. (-4,0% en un an), soit 8,4% du total

57 %

des DEBOE sont en chômage de longue durée (-2 points en un an)

215 545

DEBOE ont été recrutés en 2022 (+3% en un an)

5,1 %

de travailleurs handicapés dans les recrutements recensés par Pôle emploi en 2022

14 136

travailleurs handicapés ont signé un contrat en alternance en 2022 (+21% en un an)

23 338

maintiens dans l'emploi de travailleurs handicapés en 2022 par l'intermédiaire des Cap emploi (+9% en un an)

* demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi

EN SYNTHÈSE

L'activité économique a progressé en 2022 malgré un ralentissement au second semestre.

En 2022, l'économie française a poursuivi sa reprise avec une croissance de 2,6 % malgré un ralentissement au second semestre dans un contexte de choc sur les coûts du gaz et de l'électricité et une consommation en net retrait.

L'emploi salarié a également ralenti mais à fin 2022, il se situe nettement au-dessus de son niveau de l'an passé (+1,3 %, soit +337 100 emplois) et dépasse de 4,5 % son niveau d'avant la crise sanitaire, fin 2019, soit près de 1,2 million d'emplois supplémentaires dont un tiers en contrat en alternance.

Le taux de chômage est à son plus bas niveau depuis 2008. Il atteint 7,2 % de la population active au 4ème trimestre 2022. Il est inférieur de 0,3 point à son niveau un an auparavant et de 1,0 point à son niveau d'avant la crise sanitaire.

Des freins persistants pour les personnes en situation de handicap

En 2021, d'après l'enquête vie quotidienne et santé, près de 10 millions de personnes en âge de travailler déclarent une maladie chronique ou un problème de santé durable et près de 4 millions considèrent avoir un handicap. Parmi elles, plus de la moitié sont des femmes.

Outre leur état de santé, les personnes handicapées restent pénalisées sur le marché du travail pour accéder à un emploi. Un âge plus élevé (48 ans contre 39 ans en moyenne), un moindre niveau de formation et une mobilité géographique inférieure à la moyenne les caractérisent. De ce fait, seuls 35 % des bénéficiaires de l'obligation d'emploi inscrits à Pôle emploi accèdent à l'emploi dans les douze mois suivant leur inscription à Pôle emploi contre 60 % pour les autres demandeurs d'emploi.

... mais une situation qui s'améliore

À fin décembre 2022, 454 968 demandeurs d'emploi handicapés (DEBOE) sont inscrits à Pôle emploi en catégories A-B-C. Ils représentent en 2022, comme en 2021, 8,4 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Le chômage des personnes en situation de handicap atteint ainsi son plus bas niveau depuis 8 ans avec un taux de chômage de 12 % en 2022 (-3 points en un an). L'amélioration de la situation économique depuis 2021 s'est concrétisée par une baisse du chômage, pour les personnes handicapées comme pour l'ensemble des publics. Après des années d'augmentation, le chômage de longue durée et notamment de très longue durée a diminué en 2022 : ainsi, le nombre de DEBOE inscrits à Pôle emploi depuis plus de deux ans a diminué de 15 % en un an.

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et par un recul des insertions et des maintiens dans l'emploi, ceux-ci ont nettement redémarré depuis 2021. Les embauches de personnes handicapées, qui représentent 5,1 % de l'ensemble des embauches, ont augmenté de 3 % en un an (-5 % pour l'ensemble des publics) : **plus de 215 000 DEBOE ont accédé à un emploi en 2022.**

La diversification des solutions d'accompagnement vers et dans l'emploi à travers l'alternance, l'accès à l'emploi accompagné ou le développement des CDD tremplin au sein des entreprises adaptées notamment constituent des leviers importants pour sécuriser les parcours des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, la progression des résultats en termes d'insertions et de maintiens dans l'emploi s'accompagne d'une forte satisfaction des bénéficiaires des aides de l'Agefiph, entreprises comme personnes handicapées.

SOMMAIRE

- 04** DONNÉES DE CADRAGE :
 - La population handicapée et l'emploi
 - L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
 - La santé et le handicap
- 08** LA DEMANDE D'EMPLOI
- 11** LES REPRISES D'EMPLOI
- 12** LA CRÉATION D'ACTIVITÉ LES CONTRATS AIDÉS
- 13** L'ALTERNANCE
- 14** LES ENTREPRISES ADAPTÉES
- 15** L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ
- 16** LES MAINTIENS DANS L'EMPLOI
- 17** LA RECONNAISSANCE DE LOURDEUR DU HANDICAP (RLH)
- 18** LA SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES DE L'AGEFIPH



DONNÉES DE CADRAGE : LA POPULATION HANDICAPÉE ET L'EMPLOI

Année 2021
Enquête Emploi - Insee

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

2,9 MILLIONS DE BOE EN 2021
(+10 % EN UN AN)
ont une reconnaissance administrative
du handicap
Dont 51 % de femmes

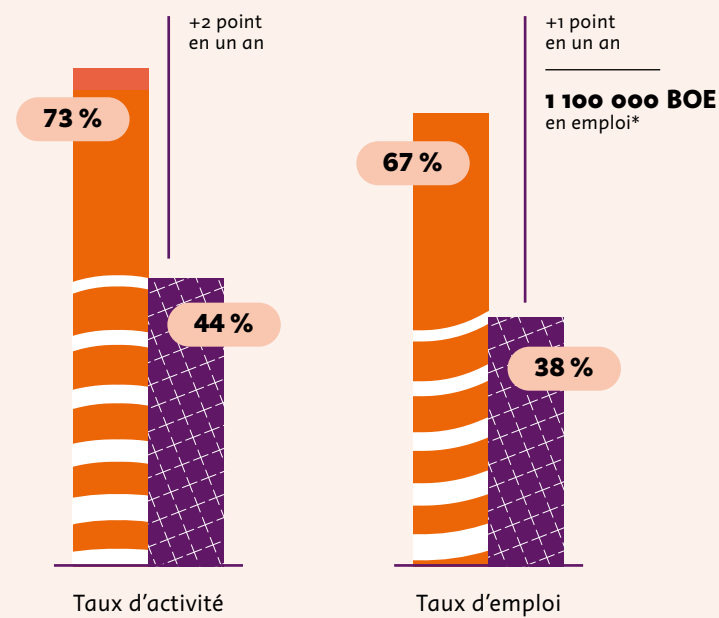
ILS REPRÉSENTENT
7,2 % de la population totale
des 15-64 ans

L'enquête emploi

L'enquête emploi est une enquête en continu réalisée par l'Insee. Elle permet de mener des analyses de la situation des personnes sur le marché du travail.

Elle porte sur les personnes de 15 ans et plus résidant en ménages ordinaires, c'est à dire hors collectivités (en particulier hors institutions spécialisées pour les personnes handicapées). Un module de 4 questions sur la santé au travail est intégré à cette enquête (problèmes de santé, état de santé en général, limitations, reconnaissance administrative).

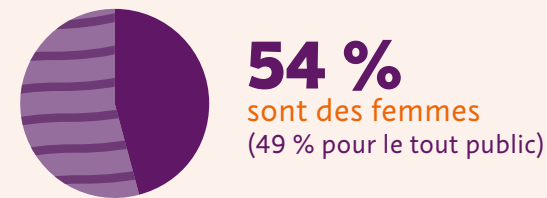
Les taux d'activité et taux d'emploi des BOE et du tout public



	Tout public	Travailleurs handicapés
Taux d'activité (actifs occupés + chômeurs) / population totale	73%	44%
Taux d'emploi actifs occupés / population totale	67%	38%

* Quels que soient la taille de l'établissement (+ ou - 20 salariés), le secteur d'activité (privé/public) et les formes d'emploi (salarié, indépendant)

Les BOE en emploi en 2021 = 4,0% de l'ensemble des personnes en emploi



DONNÉES DE CADRAGE : L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Année 2021
Dares

Taux d'emploi direct dans les entreprises de 20 salariés et plus
→ salariés handicapés / effectif global d'assujettissement de l'ensemble des entreprises

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

La Dares a publié en novembre 2022 les principaux résultats sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) en 2020 et 2021. Cette publication, qui s'appuie sur les données de la déclaration sociale nominative (DSN), est la première depuis la réforme de l'OETH entrée en vigueur en 2020. Dans le cadre de cette refonte, l'unité assujettie est désormais l'entreprise de 20 salariés et plus et non plus l'établissement autonome. Le décompte des bénéficiaires de l'OETH, pour le calcul des contributions dues par les entreprises, est également modifié avec la survalorisation des seniors (50 ans ou plus).

Les entreprises assujetties à l'obligation d'emploi

107 900

représentant 400 000 établissements de toutes tailles

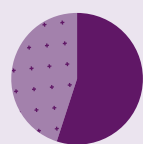
► **Le nombre de salariés**
bénéficiaires de l'OETH dans
les entreprises assujetties

628 800

représentant 421 900 salariés
« équivalents temps plein » (ETP)
(+1,2 % en un an)



49 %
sont des
femmes



55 %
ont 50 ans
ou +

► **Le taux d'emploi direct**
des travailleurs handicapés
en ETP en 2021

3,5 %

(+ 0,1 point en 1 an)

► **Les entreprises assujetties**
employant directement au moins
un travailleur handicapé

69 %

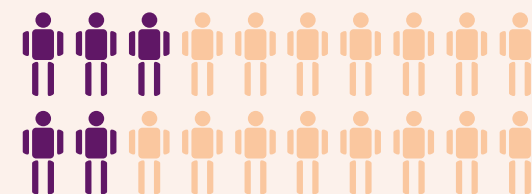
► **Les entreprises assujetties**
qui atteignent le taux d'emploi
de 6%

29 %

► **Les maladies chroniques et
problèmes de santé durable**
chez les 15-64 ans

9,6 MILLIONS DE PERSONNES
déclarent avoir une maladie chronique ou
un problème de santé durable
Dont 54 % de femmes

ILS REPRÉSENTENT
23 % de la population totale
en âge de travailler



► **Les difficultés éprouvées**
par les 15-64 ans



900 000
PERSONNES

éprouvent beaucoup de
difficultés pour voir ou ne
voient pas du tout



450 000
PERSONNES

éprouvent beaucoup de
difficultés pour entendre ou
n'entendent pas du tout



750 000
PERSONNES

éprouvent beaucoup de
difficultés psychologiques
perturbant la vie
quotidienne

► **Les personnes considérant avoir
un handicap**
parmi les 15-64 ans



3,9
MILLIONS DE PERSONNES
considèrent avoir un handicap
Dont 51 % de femmes

ILS REPRÉSENTENT
9 %

de la population totale
en âge de travailler



DONNÉES DE CADRAGE: SANTÉ - HANDICAP

Année 2021
Enquête Vie Quotidienne et Santé
DREES

L'enquête Vie Quotidienne et Santé

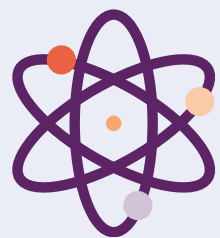
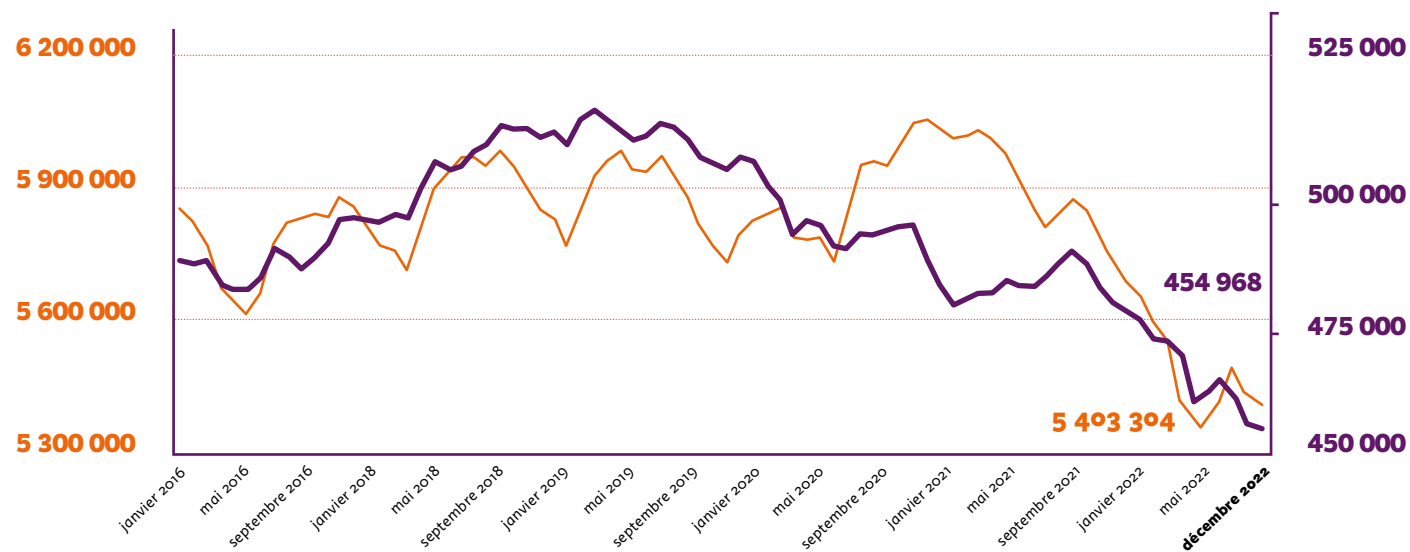
L'enquête Vie quotidienne et santé est une enquête conçue par la Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques (DREES), réalisée par l'Insee auprès de 334 000 personnes. Elle a pour objectif d'établir des statistiques générales sur les conditions de vie des personnes vivant à domicile et leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et les aides qu'elles reçoivent. Elle a également permis de constituer l'échantillon d'une deuxième enquête : l'enquête Autonomie. Cette dernière, dont l'Agefiph est partenaire, a pour objectif de connaître de manière beaucoup plus fine les situations de handicap et de perte d'autonomie en France métropolitaine.

Évolution des demandeurs d'emploi (cat. A,B,C) à fin décembre

8,4 % des demandeurs d'emploi sont des BOE

Évolution sur un an

-4,6 % — Tout public
-4,0 % — BOE



Point de vigilance

Pour les personnes handicapées, sont pris en compte l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à savoir les personnes ayant (au moins) un titre de reconnaissance ainsi que les personnes en instance de reconnaissance. Les évolutions sont à prendre avec précaution du fait notamment de l'irrégularité des remontées d'information par les MDPH sur les reconnaissances de la qualité de travailleur handicapé.

Effectifs par catégorie de demandeurs d'emploi (DE)

DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

A. sans emploi **327 152 BOE**
(-6 % en un an)

B. ayant exercé une activité
réduite courte au cours du
mois (<= 78h.)
50 700 BOE (+8 % en un an)

C. ayant exercé une activité
réduite longue au cours du
mois (> 78h.)
77 116 BOE (-2 % en un an)

DE non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

D. sans emploi (en raison d'un
stage, formation, maladie, ...)
33 254 BOE (+2 % en un an)

E. en emploi (ex: bénéficiaires
de contrats aidés,...)
16 025 BOE (-0,4 % en un an)

Caractéristiques des demandeurs d'emploi (DE)

BOE		Tout public (TP)
50 %	Femmes	52 %
52 %	50 ans et +	28 %
37 %	BAC et +	53 %
21 %	Niveau < CAP	16 %
38 %	Faible niveau de qualification (manœuvre, os, employé non qualifié)	30 %
57 %	DE depuis au moins un an	45 %
26 %	DE depuis au moins trois ans	18 %
874 jours	Ancienneté moyenne d'inscription au chômage	660 jours

Les domaines professionnels les plus recherchés par les DEBOE



Services à la personne et à la collectivité

24 % des DEBOE recherchent
un emploi dans ce domaine
(20 % tout public)



Support à l'entreprise

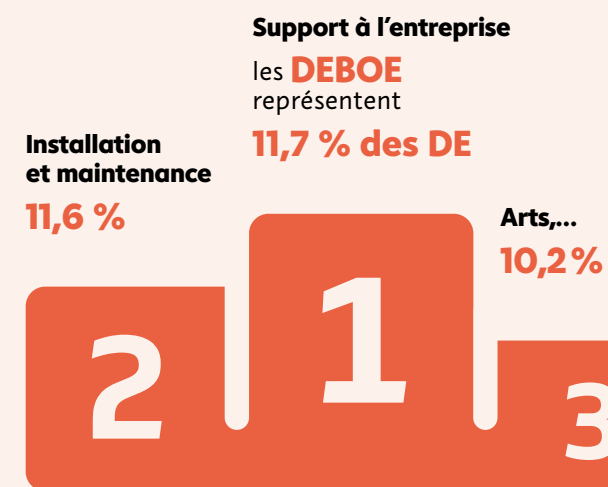
18 % des DEBOE recherchent
un emploi dans ce domaine
(13 % tout public)



Commerce, vente et grande distribution

12 % des DEBOE recherchent
un emploi dans ce domaine
(14 % tout public)

Les domaines professionnels parmi lesquels les DEBOE sont sur-représentés

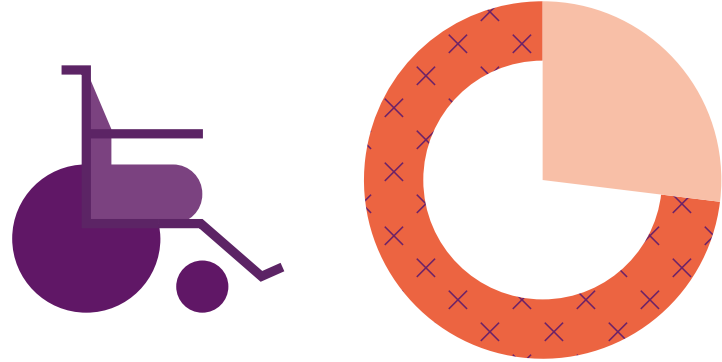


NB: Tous domaines confondus, les DEBOE
représentent 8,4 % de l'ensemble des DE

Les domaines professionnels

Chaque domaine professionnel rassemble un ensemble de métiers aux compétences proches. L'approche par domaine professionnel permet de mettre en évidence les opportunités d'emploi pour un ensemble de métiers, quels que soient les secteurs dans lesquels ils s'exercent. Les "services à la personne et à la collectivité" comprennent notamment les agents de gardiennage et d'entretien ainsi que les agents de sécurité et de surveillance. Le "support à l'entreprise" comprend la compta / gestion, RH, achats, ...

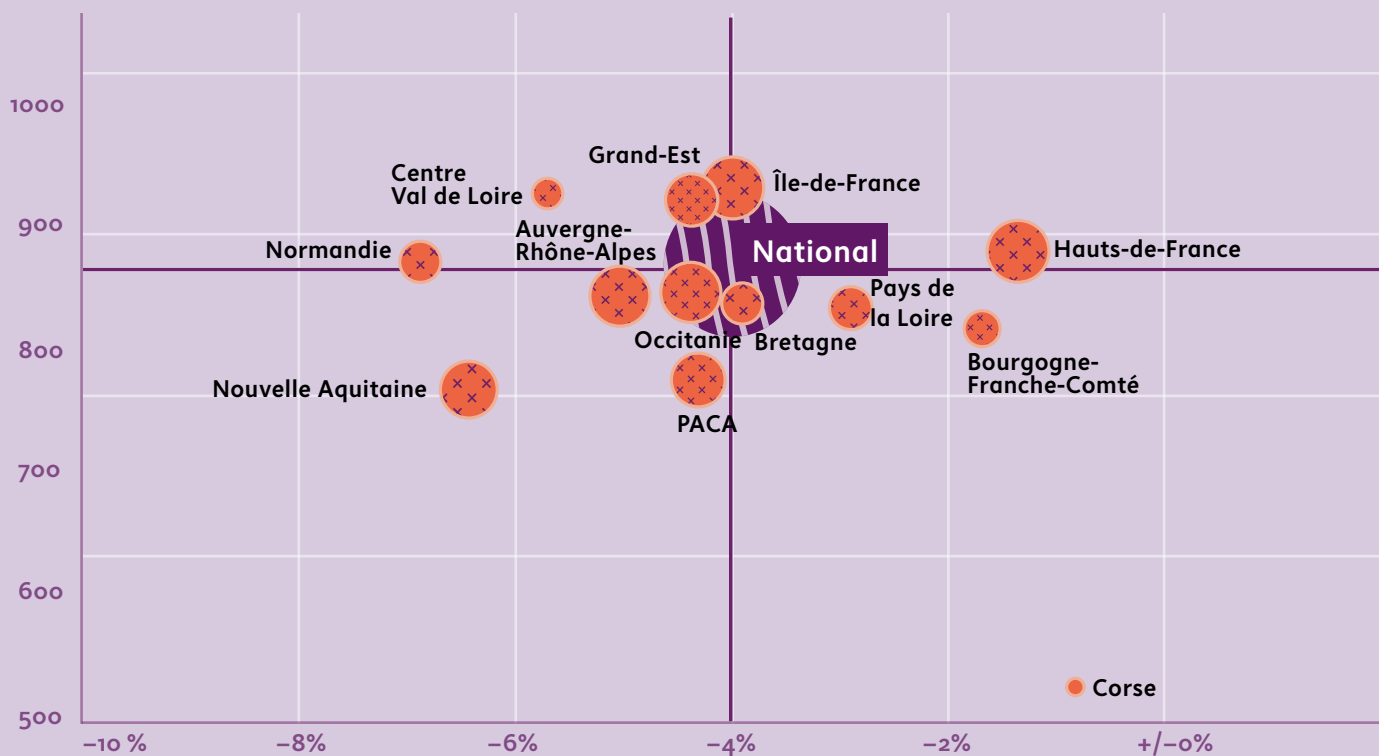
Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé



27 %
DES DEBOE SONT BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH
(seule ou avec un autre titre de reconnaissance)
= **124 104** DEBOE (+ 5 % en un an)

Les demandeurs d'emploi en région (métropole)

Évolution du nombre de DEBOE en un an (cat. A, B, C) et ancienneté moyenne d'inscription au chômage



Ce graphique à bulles permet d'analyser le positionnement des régions par rapport à la moyenne nationale selon deux axes d'analyse : en abscisse, l'évolution du nombre de DEBOE entre la période N et N-1, et en ordonnée l'ancienneté moyenne d'inscription au chômage en jours.

Au niveau national, l'ancienneté moyenne d'inscription est de 874 jours. Le nombre de DEBOE s'élève à 454 968 ce qui représente une baisse de 4,0 % en un an. La Corse enregistre l'ancienneté moyenne d'inscription la plus faible avec 529 jours et la région Ile-de-France la plus importante avec 944 jours. La Normandie enregistre la baisse la plus importante de DEBOE avec -6,8 % pour atteindre 21 934 DEBOE, et la Corse la baisse la moins importante -0,9% pour atteindre 1 838 DEBOE.

2

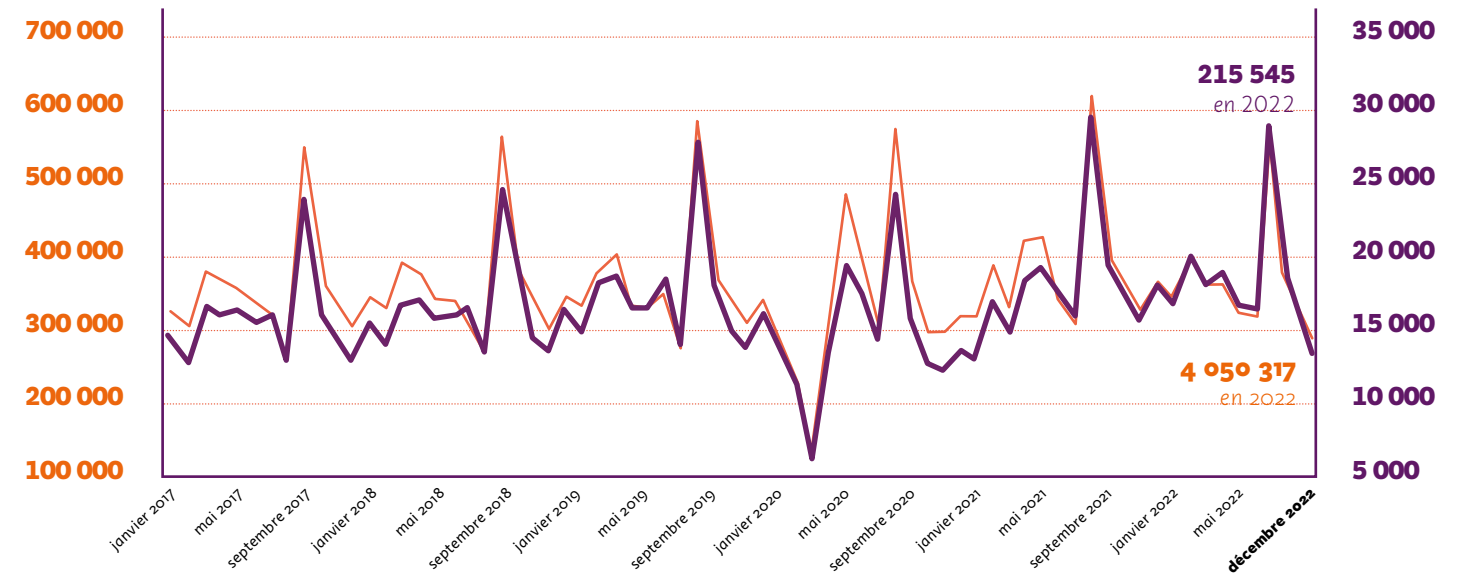
LES REPRISES D'EMPLOI

À fin décembre 2022
Pôle emploi

Évolution du nombre de retours à l'emploi

En 2022, **4 050 317** demandeurs d'emploi ont accédé à un emploi d'un mois ou plus dont **215 545** BOE, soit **5,1 %** du total.

5,1 %
BOE



Évolution sur un an

-5 % Tout public
+3 % BOE

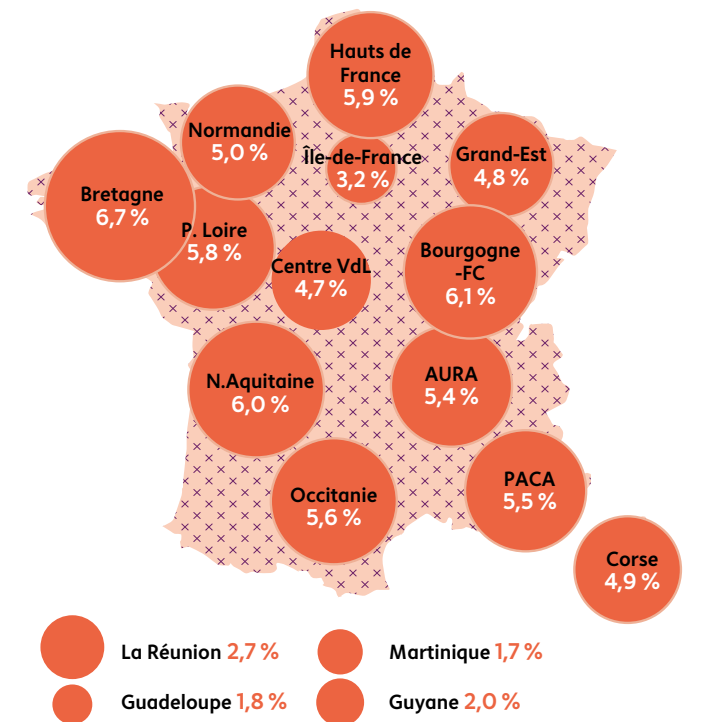
La part des BOE dans les retours à l'emploi

Tout public
BOE

Les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi

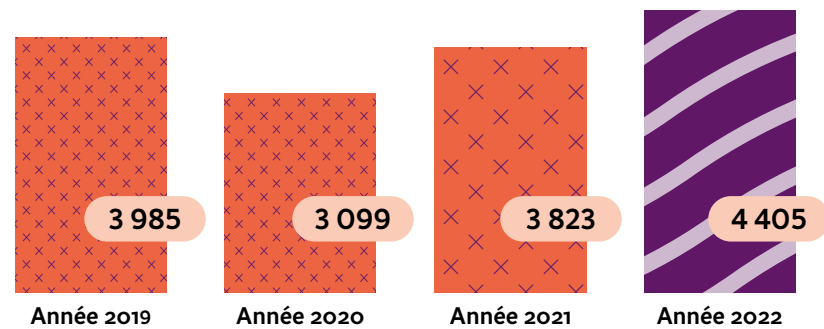
La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (notamment pour les emplois non-salariés).

Le nombre de reprises d'emploi correspond aux nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant eu une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E.



NB: La part des BOE dans la demande d'emploi varie elle-même fortement selon les régions (de 3,8 % à 10,3 %)

Évolution du nombre de créations d'activité aidées par l'Agefiph



Évolution 2022/2021

+15 %

Caractéristiques des créateurs d'activité aidés financièrement par l'Agefiph

46 %
FEMMES

+2 points en un an

32 %
50 ANS ET +**44 ans**
ÂGE MOYEN**61 %**
BAC ET +

La création d'activité aidée par l'Agefiph

Objectif: l'aide de l'Agefiph a pour objectif de permettre à une personne handicapée de créer son emploi principal et pérenne (créer ou reprendre une activité). Le créateur peut également bénéficier de prestations d'accompagnement et de suivi post-crédation.

LES CONTRATS AIDÉS

Part des BOE dans les PEC (Année 2022 - Dares)

**9 855**

PEC pour les BOE

-18% en un an

(en 2021, la part était de 11,4%)

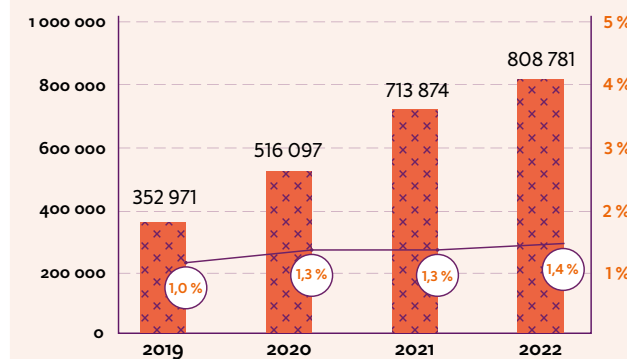
Les contrats aidés

Dans le cadre de la réforme des contrats aidés, sont mis en place à compter du 01/01/2018 les parcours emploi compétences (PEC). Recentrés sur le seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, ils associent à la fois mise en situation professionnelle auprès d'employeurs sélectionnés, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. Les PEC renvoient au cadre juridique des contrats unique d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand prévu par le code du travail. Les contrats initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand ne sont mobilisables que sous conditions.

Les données portent sur les entrées initiales et les reconductions.

Apprentissage Personnes handicapées

Évolution des entrées en contrat d'apprentissage (source Dares)

1,4 %Part des contrats pour des travailleurs handicapés en 2022 soit **11 096 contrats**

● contrats privés commencés dans l'année

○ % travailleurs handicapés

Données qualitatives

(sur les contrats aidés par l'Agefiph en 2022)

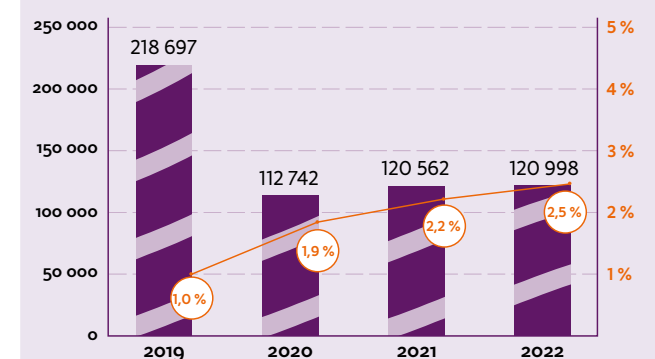
34 %
de femmes

25 ans
d'âge moyen

33 %
dans des entreprises
de 20 salariés et +

Professionalisation Personnes handicapées

Évolution des entrées en contrat de professionalisation (source Dares)

2,5 %Part des contrats pour des travailleurs handicapés en 2022 soit **3 040 contrats**

● contrats privés commencés dans l'année

○ % travailleurs handicapés

Données qualitatives

(sur les contrats aidés par l'Agefiph en 2022)

52 %
de femmes

39 ans
d'âge moyen

56 %
dans des entreprises
de 20 salariés et +

Contexte et enjeux

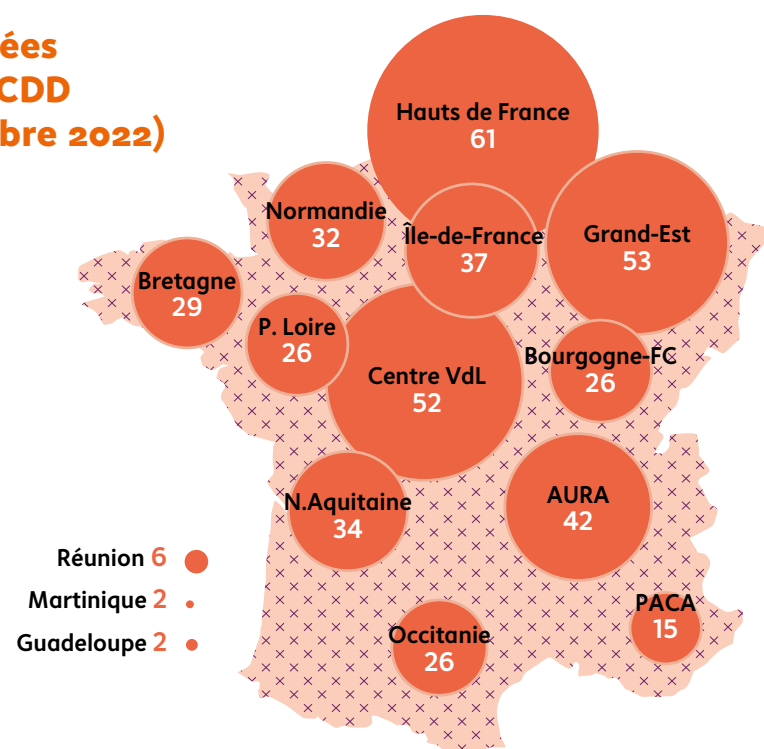
La transformation du cadre d'intervention des entreprises adaptées (EA) et l'engagement national "Cap vers l'entreprise inclusive 2018-2022" a pour objectifs de :

- développer l'emploi dans les EA par de nouvelles approches innovantes dans le cadre du triptyque "emploi-formation-accompagnement",
- faciliter la mise en oeuvre de parcours professionnels de leurs salariés et encourager les passerelles entre les EA et les autres employeurs publics et privés.

Nombre d'entreprises adaptées habilitées à l'expérimentation CDD tremplin (situation à fin décembre 2022)

443
EA habilitées et entrées en expérimentation

2 244
salariés en CDD tremplin
(donnée juillet 2022)



En 2020, **800** entreprises adaptées emploient plus de **40 000 salariés handicapés** (source UNEA)

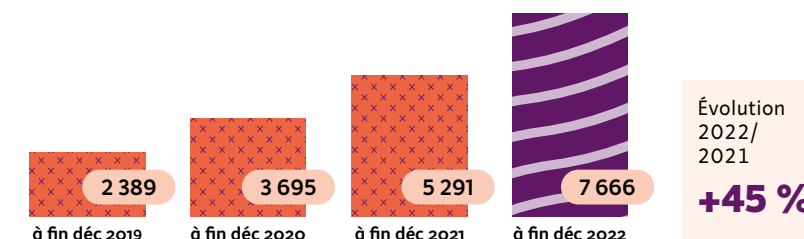
L'emploi accompagné

L'Agefiph soutient le développement de l'emploi accompagné aux côtés de l'Etat et du FIPHFP.

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail.

Sa mise en oeuvre comprend un soutien à l'insertion professionnelle et un accompagnement médico-social du salarié. Elle comprend également un appui et un accompagnement de l'employeur, public ou privé.

Évolution du nombre de personnes accompagnées



Caractéristiques des personnes accompagnées (à fin décembre 2022)

38 %
de femmes

34 ans
d'âge moyen

49 %
en emploi



Les expérimentations CDD tremplin et EATT

L'Agefiph soutient, en appui de l'Etat, le développement des expérimentations qui ont été reconduites jusqu'au 31 décembre 2023.

L'expérimentation d'un CDD spécifique dit "tremplin" visant un accompagnement des transitions professionnelles des travailleurs handicapés au sein des entreprises adaptées est inscrite dans la loi du 5 septembre 2018 "pour la liberté de choisir son avenir professionnel".

Au 27 décembre 2022, 443 entreprises adaptées sont habilitées et entrées en expérimentation dans les territoires.

L'expérimentation s'adresse à des personnes en situation de handicap et leur permet, dans le cadre

d'un parcours limité dans le temps, d'acquérir une expérience professionnelle et de bénéficier d'une formation et d'un accompagnement individualisé tourné vers la réalisation de leur projet professionnel.

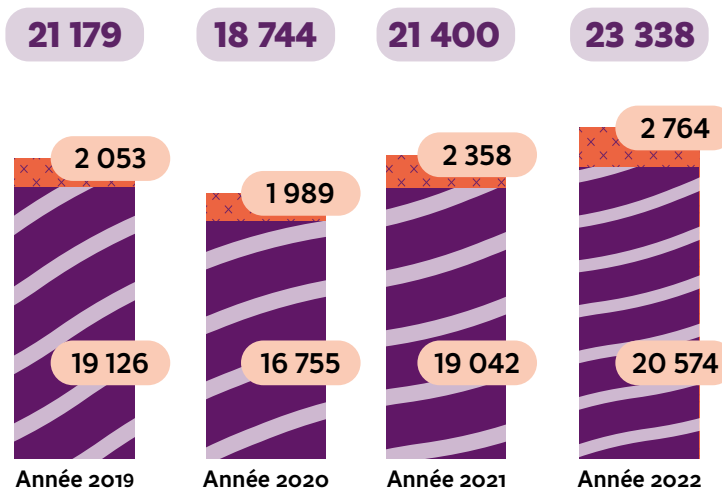
L'expérimentation "entreprises adaptées de travail temporaire (EATT)" a été lancée en juillet 2019. La création des EATT vise à faire des EA des spécialistes de l'intérim de personnes en situation de handicap dans une logique d'adaptation aux besoins du marché de l'emploi. À fin décembre 2022, 23 EA ont été autorisées à créer un EATT (5 en Nouvelle-Aquitaine, 3 en Île-de-France, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Grand-Est, 2 en Paca, en Pays-de-la Loire et en Hauts-de-France et 1 en Occitanie, en Bretagne et en Bourgogne-Franche-Comté).

Les Cap emploi

Afin d'apporter un service plus lisible et plus efficace pour mieux sécuriser les parcours, la loi travail du 8 août 2016 entérine la réunion en une mission commune de l'accompagnement vers l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire. Celle-ci est assurée à compter du 1^{er} janvier 2018 par les organismes de placement spécialisés, regroupés sous le nom de Cap emploi.

Les données présentées sont extraites des rapports d'activité à fin décembre 2022.

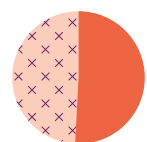
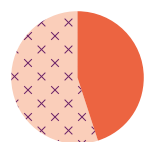
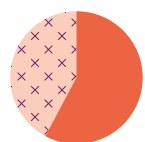
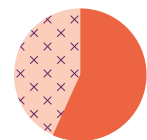
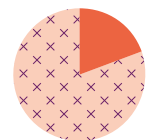
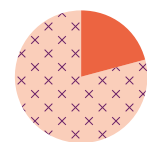
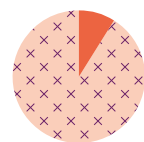
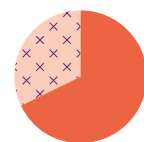
Évolution du nombre de maintiens dans l'emploi



Évolution 2022-2021

+17% dans le public +8% dans le privé

Total +9%

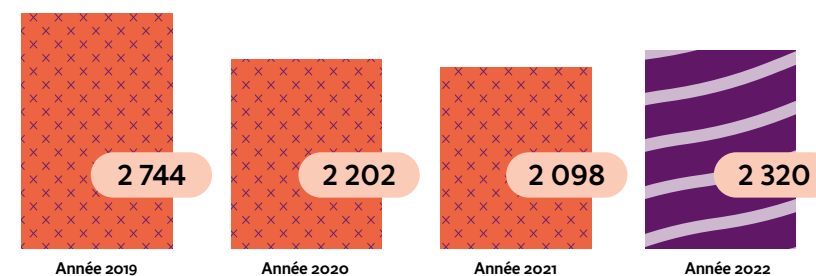
Profil des personnes
maintenues dans l'emploi...Femmes
51%50 ans et +
46%Bac et +
60%Handicap
moteur
58%Maladies
invalidantes
19%Handicap
auditif
12%...et des entreprises
(sur l'ensemble des maintiens
du secteur privé)Industrie
20%Agriculture
8%20 sal. et +
69%

95%

TAUX GLOBAL
DE MAINTIEN
DANS L'EMPLOI

Définition: Le taux de maintien dans l'emploi est la part des maintiens réussis sur l'ensemble des parcours clos sur la période de référence hors causes exogènes (déménagements, décès,...).

Évolution du nombre de décisions de RLH



Évolution 2022/2021

+11%

La RLH

La Reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) est une Reconnaissance administrative ouvrant droit à une aide financière pour les employeurs du secteur privé, les employeurs du secteur public industriel et commercial et les travailleurs non-salariés. Son objectif est de compenser financièrement les charges supportées par un employeur du fait des conséquences du handicap d'une personne sur son poste de travail, après l'aménagement optimal de celui-ci (aménagements technique, organisationnel et d'horaire). Les droits sont attribués pour 3 ans (sauf cas particuliers). L'Agefiph a la charge de l'attribution de la RLH et du versement de l'aide.

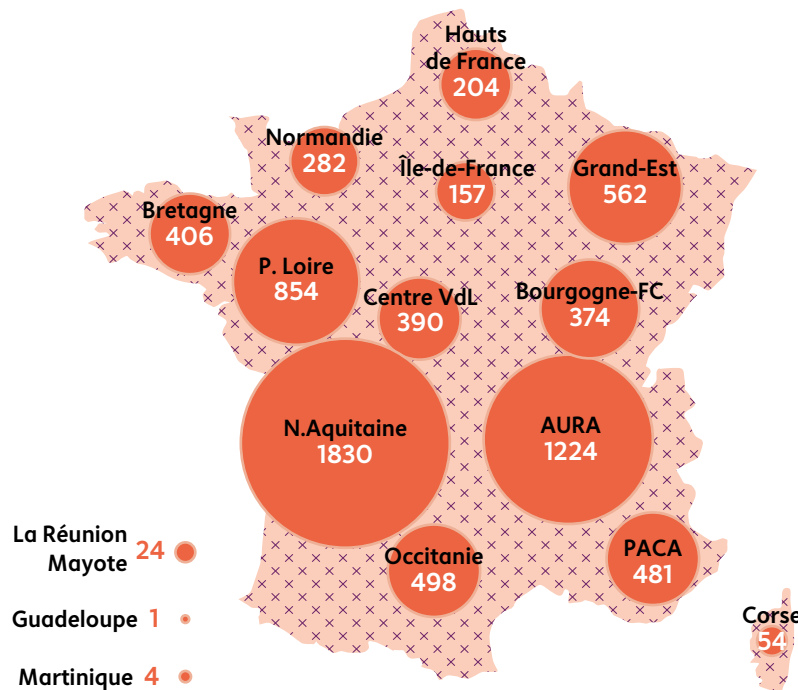
CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES
DE LA RLH (données France entière,
droits en cours à fin décembre 2022)

Femmes	28 %
50 ans et +	65 %
Bac et +	29 %
Handicap moteur	34 %
Handicap mental	19 %
Travailleurs non salariés (TNS)	31 %
20 salariés et +	35 %

RLH - droits
en cours à fin
décembre 2022Nombre de RLH
à fin décembre 2022
(donnée de stock)

7 346

(+ 4 % en un an)



**Le dispositif d'écoute et de mesure
de la satisfaction**

Le dispositif d'écoute et de mesure de la satisfaction à l'Agefiph porte sur le processus de délivrance des aides financières, depuis l'accès à l'information jusqu'à la réception de l'aide financière, en intégrant la simplicité des démarches, les délais et la satisfaction globale sur l'aide perçue. Ce dispositif vise à obtenir une vision fiable et actualisée de l'appréciation par les bénéficiaires des aides proposées et mesurer dans le temps les évolutions.

Un questionnaire est adressé à tous les bénéficiaires, personnes en situation de handicap et entreprises, un mois après le versement de l'aide de l'Agefiph.

La méthodologie employée est mixte, avec un questionnaire en ligne complété d'une interrogation par téléphone pour garantir l'inclusion et la représentativité de tous les publics.

Résultats :

Les enquêtes enregistrent un taux de participation très élevé puisqu'en moyenne, une personne sur deux et une entreprise sur trois y répondent.

En 2022, près de 23 000 répondants se sont exprimés. Les résultats témoignent d'un niveau de satisfaction global élevé qui s'inscrit dans la continuité des résultats précédents.

**Satisfaction des bénéficiaires
des aides de L'Agefiph en 2022**

(données France entière)

	Personnes handicapées	Entreprises
Nombre de répondants	18 297	4 586
Taux de réponse	46 %	30 %
Satisfaction globale	98 %	99 %
— dont % tout à fait satisfait	83 %	77 %
Réponse de l'aide / besoin	96 %	98 %
— dont % tout à fait utile	72 %	72 %
Facilité d'accès à l'information	76 %	84 %
— dont % très facile	21 %	20 %
Délai d'obtention de l'aide	93 %	95 %
— dont % tout à fait satisfait	65 %	62 %





Retrouvez les publications
de l'Observatoire de l'emploi et du handicap
sur www.agefiph.fr/centre-de-ressources

Réalisation : Agefiph / Direction innovation évaluation et stratégie
Conception: Agence In medias res
Mise en page: Agence In medias res